
Deuxième Session, Quatorzième Parlement, 13-14 George V, 1923

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 5.

Loi concernant certains brevets de Charles-A. Channell.

**ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 12 MARS 1923.**

OTTAWA

F. A. ACLAND

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI